

EXPOSITION

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !

Cette exposition est un outil de sensibilisation et de prise de conscience auprès des décideurs et du grand public.

Elle se veut dynamique et offensive pour provoquer le débat et créer un mouvement.

L'EXPOSITION S'ARTICULE AUTOUR DE CINQ GRANDES THÉMATIQUES

- la grammaire et son rôle dans la représentation des genres (le masculin l'emporte sur le féminin)
- l'égalité professionnelle
- la parité en politique
- la prostitution
- la liberté sexuelle

Pour chaque thématique, nous partons d'une idée reçue, communément partagée dans l'opinion publique. À cette idée reçue, nous opposons la complexité de la réalité, puis nous proposons des pistes d'action individuelle et collective.

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'EXPOSITION

L'exposition comprend 16 panneaux couleurs de 40x60 cm : un panneau de présentation générale et un triptyque par thématique. Les panneaux-affiches sont légers à transporter et faciles à exposer. Plusieurs jeux de cette exposition sont disponibles.

L'exposition est produite avec l'aide de collectivités territoriales qui s'engagent à en acheter un ou plusieurs jeux.

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

L'exposition s'adresse au grand public et aux décideurs politiques.

Elle peut être exposée dans des centres sociaux, des bibliothèques, des écoles, des mairies.

PROPOSITION DE VERNISSAGE DE L'EXPOSITION

Nous proposons d'organiser pour les collectivités partenaires des inaugurations avec des personnalités reconnues sur les thématiques abordées.



Conception & Réalisation de l'exposition :  lesNouveauxMessagers*
Production & Textes : **L'ÉGALITÉ C'EST PAS SORCIER !**

L'ASSOCIATION « L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER ! »

« L'égalité, c'est pas sorcier ! » existe sous forme de réseau depuis 2004.

Le réseau s'est principalement fait connaître au moment des élections régionales de 2004 et 2010 avec l'objectif de mettre au cœur des débats politiques et des campagnes électorales les questions féministes.

Pour permettre une action plus structurée et continue, le réseau s'est constitué en association en janvier 2011. Les objectifs poursuivis par l'association sont : l'action pour l'égalité des femmes et des hommes, la liberté et l'autonomie ; la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; le soutien du principe de laïcité comme élément indispensable à l'égalité des femmes et des hommes, à la liberté et à l'autonomie.

L'expérience de « L'égalité, c'est pas sorcier ! » nous prouve qu'il est possible d'avancer sur le chemin de l'égalité.

Ainsi, lors des dernières élections régionales, un certain nombre de propositions portées par le réseau ont été adoptées par le Conseil régional d'Île-de-France.

Les 16 panneaux-affiches

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !

« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation »

Stendhal

L'ÉGALITÉ C'EST PAS SORCIER!

Depuis 35 ans, par leurs luttes, les femmes ont acquis les mêmes droits que les hommes. Leur vie a changé. Pourtant, si les lois ont cessé d'être sexistes, leur application produit encore de profondes inégalités au détriment des femmes. La situation des femmes est révélatrice de l'état de notre société et de notre démocratie :

- ☞ la fermeture des centres IVG qui remet en cause le droit à l'avortement résulte du démantèlement de l'hôpital public ;
- ☞ la répression des personnes prostituées et l'indulgence dont bénéficient ceux qui entretiennent l'esclavage de la prostitution : les clients prostituteurs, renseignent plus largement sur une société défaillante à protéger les plus vulnérables, notamment les jeunes ;
- ☞ les inégalités professionnelles subies par les femmes s'inscrivent dans un contexte où 3,7 millions de travailleurs/euses pauvres n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins de base (logement, alimentation ...) alors que les entreprises et leurs actionnaires font d'importants profits ;
- ☞ le coup porté à la parité politique par la réforme des collectivités territoriales annonce l'enterrement de la démocratie locale. En 2014, les élu-e-s n'auront plus les moyens nécessaires d'agir au niveau local.

AGIR POUR FAIRE RECULER LES INÉGALITÉS SEXISTES
C'EST AUSSI AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE
POUR TOU-TE-S, HOMMES ET FEMMES.

« L'égalité, c'est pas sorcier ! » existe sous forme de réseau depuis 2004, et sous forme associative depuis 2015. Ses objectifs sont l'action pour l'égalité des femmes et des hommes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la soutien au principe de laïcité.

Une production :



L'ÉGALITÉ
C'EST PAS
SORCIER!

Partenaires :



PRODUCTION : L'Égalité, c'est pas sorcier!

Telnet : Clara Dominguez

www.egalite.org

egalite@passancier.org

07 86 66 73 47

COORDINATION : Les Nouveaux Messagers

Conception : Nicolas Bertrand

Assistante à la conception : Ingrid Conant

Graphisme : Elena Vostrikov

www.nouveauxmessagers.com

production@nouveauxmessagers.com

L'exposition se compose de 16 panneaux-affiches. Elle présente cinq thématiques organisées en triptyques, ainsi qu'un panneau de présentation générale.

La grammaire

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !



« La lutte pour l'égalité, pour la liberté implique une lutte contre la langue du mépris. »
Marina Yaguello, *Les mots et les femmes*, 1978.



Le genre MASCULIN ÉTANT le plus NOBLE, IL DOIT L'EMPORTER LORSQUE le MASCULIN et le FÉMININ SE TROUVENT ENSEMBLE.
(père Bauhous, 1676)

Avant le 18^{ème} siècle, la langue française usait d'une grande liberté. Un adjectif se rapportant à plusieurs noms pouvait s'accorder avec le nom le plus proche. Cette règle de proximité permettait au célèbre dramaturge Jean Racine d'écrire en toute correction :

« Surtout j'ai cru devoir aux larmes et aux prières, Consacrer ces trois jours et trois nuits entières. »
Athalie.

IL SERA UNE FOIS... UN PAYS où l'on RÉAPPRENDRA AUX ENFANTS la règle de PROXIMITÉ.

« J'aime beaucoup la règle ancienne qui consistait à mettre le verbe et l'adjectif au féminin quand il était après le féminin, même s'il y avait plusieurs masculins devant. Je trouve cela plus élégant, parce qu'on n'a pas alors à se demander comment faire pour ne pas que ça sonne mal. »
Josette Rey-Debove, 2004. Linguiste, première femme lexicographe en France, elle a co-dirigé avec Alain Rey les dictionnaires Le Robert et le Petit Robert.



Que Les Hommes et Les Femmes Soient BELLES!

375 ans après la réforme sexiste du français, révolutionnons les manuels scolaires et les correcteurs d'orthographe : appliquons la règle de proximité !

La liberté sexuelle

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !



L'HOMME A TOUJOURS DOMINÉ - LA FEMME LUI APPARTIENT.

« Il faut autant pour l'homme que pour la femme que la liberté succède à l'exigence, la confiance à la défiance, l'amour libre à l'esclavage, la lumière à l'obscurité. [...] non plus l'amour de l'esclave pour le maître, ou du maître pour l'esclave, mais l'amour libre et digne d'égal à égal. »

Claire Démar, écrivaine et journaliste, 1999-1833.

LA LIBÉRATION SEXUELLE : UN LONG COMBAT POUR LA RECONNAISSANCE DE L'AUTONOMIE QUI PASSE PAR ...

... LA SÉPARATION DE LA SEXUALITÉ ET DE LA REPRODUCTION

1967 : la légalisation de la contraception permet aux femmes majeures de maîtriser leur fécondité. Les mineures accèdent au même droit en 1974.
1975 : l'avortement devient possible dans les 10 premières semaines de la grossesse ou en cas de danger pour la santé de la femme enceinte. À partir de 1982, il est remboursé par la Sécurité sociale. En 2001, les mineures obtiennent le droit d'avorter sans l'autorisation de leurs parents.

... LA SÉPARATION DE LA SEXUALITÉ ET DU MARIAGE

1975 : l'adultère est dépenalisé. Auparavant, en cas de sexualité hors mariage, les femmes encouraient des peines de 3 mois à 2 ans d'emprisonnement, alors que les hommes ne risquaient qu'une amende de 360 à 7 200 francs et seulement si ces relations se déroulaient au domicile conjugal.
Dans les années 1950, 5 000 femmes ont été condamnées pour adultère; en 1974, 200.

... LA POSSIBILITÉ DE DIVORCER

1975 : les individus deviennent libres de se séparer par consentement mutuel.

... LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DES SEXUALITÉS

1981 : le ministère de l'Intérieur arrête de fichier les personnes ayant des relations homosexuelles. Le ministère de la Santé ne considère plus l'homosexualité comme une maladie mentale.
1982 : les relations homosexuelles impliquant des mineur-e-s de plus de 15 ans (majorité sexuelle) sont dépenalisées.

... LA PÉNALISATION DES VIOLENCES SEXUELLES

1980 : le viol est défini par le Code pénal comme « tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise ». Les qualités de conjoint (1992) et d'ex-conjoint (2006) sont des circonstances aggravantes du crime de viol.

La liberté sexuelle, c'est aussi la liberté de ne pas exercer sa sexualité et de voir ce droit garanti, que l'on vive en couple ou pas.

Que Les Hommes
et Les Femmes
Soient Libres!



35 ans après la libération sexuelle, revendiquons le remboursement de tous les moyens contraceptifs mis sur le marché; la réouverture de la centaine de centres ivg et de la centaine de maternités fermées depuis 2007; la liberté de vivre sa sexualité, sans entrave, sans contrainte ni discrimination.

La prostitution

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !

LA PROSTITUTION EST UN MÉTIER COMME UN AUTRE!
Ulla, prostituée, 1975

COMMENT AVEZ-VOUS PU ME CROIRE ?
Ulla, ancienne prostituée, 1982

« On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne. C'est une erreur. Il existe toujours, mais il ne pèse plus que sur la femme, et il s'appelle prostitution. »
Victor Hugo, Les Misérables, 1862.

« JE NE VEUX RIEN SAVOIR À SON SUJET, JE NE VEUX PAS QU'ELLE PLEURE OU JE NE SAIS QUOI, SINON ÇA ME GÂCHE MON PLAISIR. »
(Client prostituteur).

50% des clients prostituteurs savent que la plupart des femmes prostituées sont sous le contrôle violent d'un proxénète.
44% savent que les femmes prostituées souffrent gravement de leur situation, qu'elles sont nombreuses à avoir subi des violences sexuelles durant l'enfance et à avoir été prostituées pour la première fois alors qu'elles étaient encore mineures.
40% sont aussi des « touristes sexuels ». Ils voyagent pour avoir recours à des femmes prostituées dans des pays qui ont légalisé ou qui tolèrent la prostitution (Pays-Bas, Thaïlande, Inde, Allemagne, Etats-Unis, Espagne...)
27% pensent qu'une fois qu'ils ont payé, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Pour eux, une femme prostituée ne peut être violée, elle est consentante à tout et en permanence.

« CE N'EST PAS UN MÉTIER COMME UN AUTRE PARCE QUE, DÈS LE PREMIER CONTACT ON SE SENT AMOINDRIE. »
(Femme prostituée).

88% des personnes prostituées sont des femmes, 12% des hommes. La plupart ont été jetées dans la prostitution par une personne de leur entourage proche : un membre de la famille (deux tiers) ; un mari, un compagnon, un ex-compagnon ou un autre proche (un tiers).
En France, l'Office Central de la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRETH) évalue le nombre de femmes majeures victimes de la prostitution à 15 000 - 18 000, l'UNICEF estime le nombre de mineur-e-s prostitué-e-s à 8 000.

L'ÂGE MOYEN D'ENTRÉE DANS LA PROSTITUTION EST DE 14 ANS.

QUE LE RESPECT L'EMPORTE, LE CORPS N'EST PAS UNE MARCHANDISE !!



50 ans après la ratification par la France de la convention des Nations-Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, revendiquons l'application de l'ordonnance de 1966 qui prévoit dans chaque département un service de prévention chargé d'accompagner les personnes prostituées ; l'abrogation de la loi de sécurité intérieure de 2001 qui criminalise les femmes prostituées ; seule l'exploitation de la prostitution d'autrui, même avec son consentement, doit être réprimée ; la pénalisation des clients prostituteurs qui font perdurer l'esclavage que constitue la prostitution.

Le travail

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !



LES FEMMES ONT TOUJOURS TRAVILLÉ ...

En 1866, les femmes représentaient plus du tiers de la population active (6,2 millions de travailleuses) ; aujourd'hui, presque la moitié (13 millions). Pourtant, pendant longtemps, elles ont été invisibles. Au 19^{ème} siècle, une agricultrice ou une commerçante pouvait être recensée parmi les « sans profession » ou sous la dénomination du métier de son époux. Dans les années 1980, les exploitantes agricoles, les artisanes ou les boutiquières mariées étaient encore comptabilisées parmi les « aides familiales ».

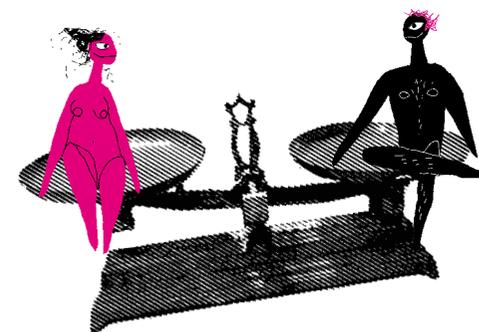
... SOUVENT SANS ÊTRE RÉMUNÉRÉES OU EN ÉTANT SOUS PAYÉES

Jusqu'au 19^{ème} siècle, les femmes travaillaient dans les fermes. Elles étaient aussi commerçantes, patronnes de l'industrie, domestiques et ouvrières. Souvent, leurs activités n'étaient pas rémunérées.

20^{ème} siècle : des lois égalitaires, des pratiques discriminantes.
1965 : les femmes peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari.
1972 - 2006 : des lois se succèdent pour affirmer l'égalité professionnelle en termes de salaire, mais aussi d'accès à l'emploi et à la formation, de condition de travail, de promotion ...

Les femmes restent durement discriminées par les employeurs.
Les femmes sont surreprésentées dans les emplois non-qualifiés (60%) et dans les bas-salaires (66%). Elles sont deux fois plus souvent au SMIC que les hommes. À travail égal, le salaire des femmes est inférieur de 27% à celui des hommes. L'écart salarial est encore plus important pour les femmes les plus diplômées (32%). Même les femmes qui n'ont jamais eu d'interruption de carrière perçoivent en moyenne 17% de moins que leurs collègues.
Sur les 3 800 000 salarié-e-s à temps partiel, 82% sont des femmes.
À la retraite, les femmes perçoivent des indemnités deux fois inférieures à celles des hommes du même âge.

Que les femmes soient des TRAVAILLEURS COMME les AUTRES !



45 ans après la reconnaissance des femmes comme des travailleuses indépendantes de leur mari, revendiquons l'application de l'égalité salariale et une hausse immédiate de 5% de tous les salaires des femmes ; l'interdiction pour les employeurs de créer des postes à temps partiel quand la création d'un temps plein est possible.

La parité politique

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !



L'HOMME est doué
POUR GÉRER
LA SOCIÉTÉ.
LA FEMME
POUR LA MAISON.

« Les femmes ont autant d'intérêt que les hommes à la confection des bonnes lois, à la répartition équitable des budgets. Or l'exercice des droits civiques est le seul moyen pour elles de contrôler ce qui se fait, de garantir à la fois leurs intérêts et leur liberté. »

Hubertine Auclert, qui en 1910 se présente aux élections législatives alors même que la loi le lui interdit.

L'EXCLUSION DES FEMMES
DU POUVOIR POLITIQUE
EST UNE VIEILLE
TRADITION FRANÇAISE.



Au 4^{ème} siècle, la loi salique exclut les femmes de l'héritage familial.
Art. 62-6 : « aucune portion de l'hérité ne sera recueillie par les femmes ; mais l'hérité tout entière sera dévolue aux mâles. »
Au 14^{ème} siècle, cette exclusion s'étend à la succession de la couronne de France et donc au pouvoir politique.
Au moment de la Révolution française (1789) et de la déclaration des droits humains, les femmes sont encore exclues de la citoyenneté. Elles n'auront le droit de voter et d'être élues qu'en 1944.

Le 6 juin 2000, la loi sur la parité contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes lors des scrutins de liste (élections municipales, régionales et européennes). Elle prévoit aussi des pertes financières pour les partis qui ne présenteraient pas autant d'hommes que de femmes aux élections législatives.
Lors des législatives de 2002, l'UMP a préféré perdre 4 264 738 euros plutôt que de respecter le principe de parité. Pour la même raison, le PS a perdu 1 651 806 euros.

Au 21^{ème} siècle, la réforme des collectivités territoriales porte un coup important à la parité : en 2014, le corps des élu-e-s locaux sera composé de 80,7% d'hommes et de 19,3% de femmes (projection de l'Observatoire national de la parité).

Pourcentage de femmes élues en 2011 en France :

- . à l'Assemblée Nationale : 18,5 %
- . au Sénat : 21,9 %
- . au Parlement Européen : 44,4 %
- . dans les Conseils régionaux : 48 %
- . dans les Conseils généraux : 12,3 %
- . dans les villes : 35 % (13,8 % de maires)



Que les FEMMES
prennent place
à la TRIBUNE!



70 ans après l'accès des femmes à la citoyenneté politique, 10 ans après la loi sur la parité, revendiquons l'interdiction du cumul des mandats, le maintien et le renforcement des scrutins de listes qui permettent un partage équilibré des responsabilités politiques entre les femmes et les hommes.

La brochure

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !

La brochure de l'exposition reprend et développe les 5 thématiques : la grammaire, la liberté sexuelle, la prostitution, le travail, la parité politique. Une édition de 36 pages couleurs qui restitue et enrichit le contenu de l'exposition. Ainsi, le visiteur pourra conserver le document, matière à de nouveaux échanges sur le sujet.



Les autocollants

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !



Série de sept autocollants 2 couleurs - format 80 x 120 mm

La commande

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !

Vous pouvez commander séparément un ou plusieurs jeux d'exposition, les brochures par conditionnement de 100 ex., les autocollants par jeux de 250 ex. Un tarif dégressif est appliqué selon la taille de l'institution.

TARIFS	Exposition Le jeux de 16 aff.	Brochure 100 ex.	Autocollants 250 ex.
Villes de – 30 000 hbts Associations, syndicats, bibliothèques maisons de quartier, petits CE...	500 €	180 €	25 €
Villes de 30 000 à 80 000 hbts, gros CE...	1 000 €	200 €	30 €
Conseils régionaux Conseil généraux Ville de + 80 000 hbts	2 000 €	230 €	40 €

CONDITIONNEMENT

Exposition : 16 panneaux-affiches livrés à plat, conditionnés sous carton

Brochures : paquet de 25 ex.

Autocollants : paquet de 250 ex.

IMPRESSION

Exposition : affiches 40 x 60 cm ;
papier Olin regular 300 g ;
poids d'un exemplaire : 72,00 g

Brochures : 36 pages ; format A5 fermé ;
papier 100 g extra blanc Olin
Rough FSC

Autocollants : format 12 x 8 cm

LIVRAISON

FRAIS DE PORT A VOTRE CHARGE,
calculé sur la base de la commande.



L'ÉGALITÉ
C'EST PAS
SORCIER!

CONTACTS

07 86 66 29 48 - www.legalite.org
legalite@cpassorcier.org

Le bon de commande (à renvoyer)

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !

VOS COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Organisme :

Tél :

Adresse postale de facturation :

Adresse postale de livraison :

Mail :

Remarques :

VOTRE COMMANDE

*Barrer les mentions inutiles

EXPOSITION : _____ jeu(x) de 16 affiches

* x 500€ / 1000€ / 2000€ =

BROCHURES : _____ paquet(s) de 100 ex.

* x 180€ / 200€ / 230€ =

AUTOCOLLANTS : _____ paquet(s) de 250 ex.

* x 25€ / 30€ / 40€ =

TOTAL à reporter : _____

BON DE COMMANDE À RENVOYER

Par courrier à : **L'égalité c'est pas sorcier !**
42 rue du Faubourg du Temple
75010 Paris

Par mail à : legalite@cpasorcier.org



**L'ÉGALITÉ
C'EST PAS
SORCIER !**

CONTACTS : 07 86 66 29 48 - www.legalite.org

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

Par chèque ou virement à la commande
(bon de commande pour les collectivités territoriales)

Date

Signature